



RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

AD OCCE DU VAL D'OISE

RAPPORT FINANCIER

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2022/2023 CLOS AU 31 AOUT 2023.

Mesdames, Messieurs,

Réunis ce jour en assemblée générale ordinaire, nous vous rendons compte de l'activité de notre association pour l'exercice 2022/2023, clos au 31/08/2023 et soumettons à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Nous restons à votre disposition pour vous en fournir précisions ou renseignements complémentaires vous paraissant nécessaire.

1- Présentation des comptes annuels (siège + coopératives)

Les comptes annuels de l'exercice 2022/2023, soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées en annexe.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues restent identiques à celles de l'exercice précédent. Elles font apparaître un bilan consolidé (siège départemental + CRF consolidés).

Les résultats de l'association sont commentés ci-après :

1.1 Siège départemental

Le bilan du siège départemental fait apparaître un total **550 394 €** contre de **497 893 €** pour l'exercice précédent.

Les produits :

Le total des produits du siège s'élève à **651 571,14 €** à la clôture de l'exercice contre **404 499,25 €** l'année précédente.

Le montant de la cotisation départementale s'élève à **1,85€** par coopérateur mutualisé. (Moyenne nationale environ 2,12€)

Les charges :

Les charges ont été correctement anticipées pour un total de **616 267,11 €** contre **392 242 €**

Remarques : Désormais les subventions perçues puis reversées aux coopératives apparaissent dans notre comptabilité. Leur montant est en augmentation. Il s'agit des subventions provenant de la Trousse à projet, des classes d'eau, des subventions PACTE et des Contrats Locaux d'Accompagnement.

Bilan :

Les résultats du siège départemental présentent donc un excédent de **35 304,03 €** s'analysant ainsi.

- Forte hausse des produits financiers tirés des placements de la mutualisation
- Une gestion plus rigoureuse de nos coopératives.
- Une meilleure maîtrise des dépenses, notamment grâce à une baisse des dépenses du siège.

1.2 Coopératives et foyers coopératifs consolidés.

691 coopératives sur un total de **759**, soit **91,04%**, ont envoyé leur CRF dans les délais statutaires. Ils ont donc pu être intégrés dans les comptes de l'association.

Les données caractéristiques des **691** coopératives et foyers coopératifs consolidés sont les suivantes :

- Total des ressources des coopératives consolidées..... **9 388446,68€**
- Dont subventions encaissées.....**1 777 672,88 €**
- Trésorerie au 31/08/2021.....**3 836 384,20 €**

1.3 Faits marquants

- Forte hausse des dépenses des activités pédagogiques dans les coopératives (+ 19,3%)
- Augmentation des recettes des coopératives (+12,4%).
- Hausse des subventions à reverser aux coopératives (5000€ à 190 000€) et des contributions financières (500 € à 40 000€)
- Hausse des charges : 392 242 € (2021/2022) => 616 267,11€ (2022/2023)

Remarques : Les frais bancaires s'élèvent à 20€ par coopérative.

- Pour 2020/2021 : le siège a pris en charge l'intégralité des frais bancaires. (15 160 €)
- Pour 2021/2022 : 50 % des frais bancaire ont été pris en charge par le siège (environ 7 580 €)
- Pour 2022/2023 : la totalité des frais est à la charge des coopératives. Cette somme a été prélevée en fin d'année scolaire (mai/juin).
- Pour 2023/2024 : les 20 € ont été prélevés en août 2023

Il nous faut provisionner pour risques et charges au titre des indemnités de départ à la retraite pour nos salariés. Cette provision ne sera due que si le salarié part à la retraite en étant employé par l'AD.

2- Situation et activité du dernier exercice clos.

L'exercice de douze mois clos le 31/08/2023 est marqué par :

- Une hausse du nombre de coopérateurs (**+ 1154** (-565 en 2021/2022)), passant de **140 501** pour l'exercice précédent à **141 090**.
- Le nombre de coopératives adhérentes rectifié s'élève à **759** au cours de l'exercice. Nous revenons à un état antérieur. Peu de variation sur 3 ans -1/+1
- La poursuite de la mutualisation des comptes des coopératives, conformément au principe voté lors de l'assemblée du 18/12/1996.
- La poursuite de la formation comptable administrative des mandataires des coopératives : 8 séances de formation regroupant en moyenne 11 mandataires organisées par le siège départemental.

3- Evènements intervenus depuis la clôture.

Il reste encore **68 coopératives** redevables de leur CRF via Retkoop, elles sont en cours de contrôle par nos soins. Les coopératives présentant un écart sont vérifiées via Retkoop (+ rapide et sans déplacements). Les cas présentant une interrogation particulière qui devront faire l'objet d'une vérification sur place ou à distance sont au nombre de **5**.

Les coopératives non à jour de leurs obligations statutaires font l'objet de relance par courrier et par courriel.

5- Affectation du résultat.

Nous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31.08.2023 comme suit :

- Affectation du résultat du siège départemental soit + **35 304,03€** au compte « fonds associatifs » (101 000)
- Affectation du résultat de chaque coopérative ou foyer coopératif consolidés

Soit – **183 468,30 €** pour les **691** coopératives consolidées au 31.08.2023 dans le compte report à nouveau (Compte : 110) de chacune d'entre elles. Moyenne de – **265 €** par coopérative.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous accepterez de voter les résolutions soumises à votre approbation.

PROPOSITION DE BUDGET 2023/2024

6- Evolution prévisibles et perspectives d'avenir

- Le budget prévisionnel pour 2023/2024 propose un total de charges de **652 840€** et un total des produits : 698 530 €. Le résultat est excédentaire en raison de l'augmentation des produits financiers arrivés à terme. (cf document budget prévisionnel)

Une augmentation de 0,6 centimes de la cotisation fédérale a été votée lors de la dernière Assemblée Générale Nationale.

Prévisions :

- ✓ Une autre augmentation de 6 centimes de la part fédéral est prévue pour 2024- 2025.
- ✓ Une augmentation de la cotisation à l'OCCE 95 est à prévoir pour 2025 - 2026

Le retour vers nos coopératives

- Volet pédagogique :

<i>Intitulé</i>	<i>Prévisions 23/24</i>	<i>Prévisions 22/23</i>
« Aide à projets »	15 000 €	14 500 € Réalisé : 16 200€
« Ensemble au jardin » Défi jardin	3 500 €	5 000 € Réalisé : 1 967,41 €
« Tournez, montrez »	5200€	6 000€ Réalisé : 5 100
« Théa »	11 000 €	12 125 € Réalisé : 12 207,99 €
« Etamines »	300 €	300€ Réalisé : 265,60€
Autres actions pédagogiques du département	300 €	300 Réalisé : 300 €
Totaux	35 300 €	38 225€ (Dépensé : 36 041€)

Total du budget prévisionnel des activités pédagogiques pour 2023/2024 : 35 300 €. En baisse de 2925 € par rapport à 2022/2023.

Maintien de la gratuité de la mise à disposition de matériel auprès des écoles.

Perspectives d'évolution :

- ✓ Amélioration de la dématérialisation du service bancaire (relevés, virement) et des paiements aux coopératives.
- ✓ Augmenter le nombre de dossiers « Classe d'eau ».

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous accepterez de voter les résolutions soumises à votre approbation.

Pour le conseil d'administration

La Présidente
Sandrine Bonnaire



La trésorière
Caroline Despeyroux

